

Indicateur n° 1-1 : Comparaison entre ressources des retraités et des actifs

1^{er} sous-indicateur : pension médiane des retraités rapportée au revenu d'activité médian des actifs occupés

Finalité : le système de retraite remplit une fonction de remplacement des revenus d'activité par les pensions à l'issue de la période de vie active. Dans l'exposé des motifs de la loi de 2003 portant réforme des retraites, le Gouvernement proposait que la référence choisie pour ce niveau soit de l'ordre des deux tiers des revenus d'activité à l'horizon 2020. Pour suivre cet objectif, il est important de comparer d'une part les pensions perçues en moyenne par les retraités avec les revenus d'activité des personnes d'âge actif, puis d'autre part, d'étendre le champ d'analyse au niveau de vie dans sa globalité (cf. 2^{ème} sous-indicateur *infra*).

Résultats : le tableau suivant donne l'évolution depuis 2003 du ratio rapportant les pensions perçues par les retraités âgés de 65 à 74 ans (droits directs et droits dérivés, de base et complémentaires) aux revenus d'activité perçus par les actifs occupés âgés de 50 à 59 ans :

Montants annuels en euros	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Retraite médiane des personnes âgées de 65 à 74 ans percevant une pension (1)	12 220	12 370	12 800	13 230	13 640	14 050	14 380	Objectif
Revenu médian d'activité des personnes âgées de 50 à 59 ans disposant d'un revenu d'activité (2)	16 810	17 020	17 570	17 840	18 430	19 020	19 390	
Taux de remplacement agrégé : ratio (1)/(2)	72,7%	72,7%	72,9%	74,2%	74,0%	73,9%	74,2%	Au moins 66,7%

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2003 et 2004, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009. Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Le ratio montre qu'en 2009, le montant médian des pensions perçues par un « jeune » retraité s'établissait à 74,2 % du revenu d'activité médian des actifs occupés « âgés ». Les régimes de retraite assurent donc au total un niveau élevé de remplacement des revenus d'activité par les pensions. Ce ratio a progressé régulièrement depuis le début de la présente décennie, sous l'effet d'une progression moyenne du niveau des retraites servies plus dynamique que celle des revenus d'activité, les générations successives ayant acquis des droits à la retraite de plus en plus importants au cours de leur carrière professionnelle. Bien que cet indicateur n'exprime pas exactement un taux de remplacement longitudinal - première pension de retraite / dernier revenu d'activité -, son niveau atteint comme son évolution paraissent compatibles avec l'objectif d'un taux de remplacement égal en moyenne au minimum aux deux tiers du dernier revenu d'activité à l'horizon 2020.

Cet indicateur a été retenu comme indicateur commun de pensions par le Comité de la protection sociale auprès du Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la coopération instituée dans le domaine de la cohésion sociale (dite « méthode ouverte de coordination »).

Construction du sous-indicateur : le sous-indicateur rapporte le montant médian des pensions perçues par un « jeune » retraité - soit un individu âgé de 65 à 74 ans et percevant une pension - au revenu d'activité médian des actifs occupés « âgés » - soit les individus âgés de 50 à 59 ans et ayant des revenus d'activité. Ce chiffre donne une mesure du revenu de remplacement qu'assure globalement le système de retraite français aux retraités les plus récents. La classe d'âge des 60-64 ans n'est pas retenue pour le calcul du ratio afin de neutraliser les effets de la transition entre activité et retraite.

Précisions méthodologiques : le sous-indicateur est calculé à partir des données de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux réalisée annuellement par l'INSEE, la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la

CNAF, la CNAV et la CCMSA. Les pensions versées par la CNAV et la CCMSA sont appariées avec les données fiscales (cf. *Précisions méthodologiques* portées au bas du 2^{ème} sous-indicateur).

Les revenus d'activité et les pensions, tous régimes confondus, sont évalués nets des prélèvements sociaux, mais bruts des impôts. Cet indicateur présente l'avantage de ne pas reposer sur des situations nécessairement arbitraires comme c'est le cas lors d'études par cas-types. Il rapporte des pensions et des revenus d'activité perçus à la même date par des générations distinctes, et non des pensions et des revenus d'activité perçues par la même génération à des dates distinctes, ce qui avantage relativement les générations actives qui bénéficient des gains de productivité enregistrés au cours de cette période.

Compte tenu de sa source, cet indicateur est fourni avec retard : les données relatives à l'année N ne sont pas disponibles avant l'automne de l'année N+ 2 (pour le PLFSS de l'année N+ 3).

Indicateur n° 1-1 : Comparaison entre ressources des retraités et des actifs

2^{ème} sous-indicateur : niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui des actifs

Finalité : tel que présenté au premier sous-indicateur, le rapprochement au niveau global des seuls revenus d'activité et de pension ne suffit pas à une bonne appréhension des niveaux de vie des actifs et des retraités. En particulier, il ne prend pas en compte la taille des ménages, sachant que celle des ménages de retraités est plus réduite en moyenne que celle des ménages d'actifs. Par ailleurs, il néglige les autres ressources des ménages, notamment les revenus du capital. Le présent sous-indicateur permet de mieux appréhender ces éléments : il approche le revenu disponible par unité de consommation et élargit le spectre des revenus pris en compte aux revenus du capital repérables à partir des sources fiscales.

Résultats : le tableau suivant donne l'évolution depuis 2002 du niveau de vie moyen relatif des individus appartenant à des ménages dont la personne de référence est retraitée, par rapport au niveau de vie moyen des ménages dont la personne de référence est active :

Montants annuels en euros constants (2009), par unité de consommation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Objectif
Niveau de vie moyen des retraités en euros constants (2009), par unité de consommation et par an (1)	20 920	20 970	20 920	21 170	22 180	22 170	22 540	22 560	
Niveau de vie moyen des actifs en euros constants (2009), par unité de consommation et par an (2)	22 100	21 950	21 930	22 150	22 590	23 120	23 480	23 600	
Niveau de vie des retraités rapporté à celui des actifs : ratio (1)/(2)	94,7%	95,5%	95,4%	95,6%	98,2%	95,9%	96,0%	95,6%	Pas de dégradation

Source : INSEE - DGFIP - CNAF - CNAV - CCMISA, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux.

Lecture : une fois neutralisés les effets de taille des ménages, les retraités ont un niveau de vie moyen d'au moins 20 920 € par an en 2002 ; les actifs ont la même année un niveau de vie moyen de 22 100 € ou plus, soit un écart de 5 % entre ces niveaux de vie moyens.

Le rapport des niveaux de vie moyens relatifs entre retraités et actifs apparaît stable depuis plusieurs années autour de 96 % par unité de consommation. Le changement de méthodologie de l'enquête « Revenus fiscaux » intervenu en 2006, qui se traduit par une meilleure couverture des revenus de transferts et du patrimoine ainsi qu'une connaissance plus précise des prestations sociales (cf. ci-dessous, *Précisions méthodologiques*), semble indiquer une légère amélioration de la situation des retraités en termes de niveau de vie, comparativement aux données antérieures qui reposaient exclusivement sur des sources fiscales.

Le fait qu'une meilleure appréhension des revenus du patrimoine conduise à relever la situation relative des retraités rejoint les conclusions d'une étude ponctuelle réalisée par l'INSEE en 2010, qui prenait en compte l'ensemble des revenus du capital et l'avantage relatif procuré aux propriétaires par leur logement (par imputation de « loyers fictifs »). L'intégration de ces éléments montre que le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui des actifs. Sur des données de 2006, l'écart de niveau de vie entre retraités et actifs est de 2 % plus élevé en faveur des retraités en incluant « les loyers fictifs ». Cette notion est une ressource supplémentaire liée à la détention d'une résidence principale qui traduit l'idée qu'à revenu identique, le niveau de vie d'un propriétaire est supérieur au niveau de vie d'un locataire. La proportion de propriétaires chez les retraités étant plus élevée que chez les actifs, l'écart relatif devient favorable aux retraités.

Pour affiner davantage l'analyse à partir de cette nouvelle approche, l'INSEE propose de déduire du revenu du ménage le remboursement de la partie correspondant aux charges d'intérêts d'emprunt. On a ainsi des revenus

augmentés des loyers fictifs *bruts* d'intérêts d'emprunt, comme précédemment présenté, et une variante avec des revenus augmentés des loyers fictifs *nets* d'intérêts d'emprunt. Etant donné que la proportion des accédants à la propriété est moins importante chez les retraités, le revenu net d'intérêts d'emprunt diminuerait davantage pour les actifs que pour les retraités. Au total, sur la base de ces hypothèses, l'écart sur les niveaux de vie moyens augmenterait encore en faveur des retraités, passant de 2 % à 4 %, à partir des données de 2006.

Toutefois, comme le souligne le COR dans son cinquième rapport de novembre 2007, ce constat est à nuancer en raison notamment de l'extrême dispersion observée dans la détention de patrimoine au sein de la population, une minorité de ménages détenant la majorité du patrimoine. Ainsi, selon une étude de l'INSEE en 2004 réalisée à partir de l'enquête *Patrimoine 2004*, le patrimoine est en moyenne plus élevé chez les ménages retraités que chez les actifs. La moitié des ménages de retraités dispose d'un patrimoine global supérieur à 141 000 euros, valeur médiane de la distribution des patrimoines, alors que pour les ménages d'actifs, celle-ci se situe plus bas, à 115 900 euros. Enfin, la dispersion du patrimoine est plus marquée au sein des ménages de retraités : le rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile de la distribution du patrimoine met en évidence les écarts entre le patrimoine plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le patrimoine plafond des 10 % des ménages les plus modestes. Ce rapport interdécile est de 234 pour les actifs contre 103 pour les retraités.

Construction du sous-indicateur : le sous-indicateur proposé rapporte le niveau de vie moyen des personnes identifiées comme retraitées dans l'enquête *Emploi* de l'INSEE au niveau de vie moyen des personnes actives âgées de plus de 18 ans. Le niveau de vie moyen d'une population correspond à la moyenne des niveaux de vie des ménages.

Le niveau de vie d'un individu est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage dans lequel il vit au nombre d'unités de consommation correspondant à la composition de ce ménage.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du capital, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte dans les calculs : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus, et 0,3 part pour les personnes âgées de moins de 14 ans. L'avantage de raisonner en termes d'unité de consommation est que l'on neutralise les effets de composition et de taille des ménages (qui diffèrent souvent en fonction de l'âge), ce qui facilite la comparaison entre ménages d'actifs et de retraités.

Précisions méthodologiques : l'indicateur est calculé à partir des données de l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* élaborées par l'INSEE, la DGFIP, la CNAF, la CNAV et la CCMSA. Le champ retenu est celui des personnes vivant dans des ménages dont le revenu est non nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

La nouvelle série d'enquêtes réalisée à compter de 2006 (et rétropolée sur les années antérieures) apporte des améliorations sensibles, d'une part en appariant les données relatives aux pensions et aux allocations versées par la CNAF, la CNAV et la CCMSA aux données fiscales, d'autre part en proposant une estimation plus complète des revenus du patrimoine par imputation à partir des informations contenues dans l'enquête *Patrimoine 2004* réalisée par l'INSEE. Toutefois, les « loyers fictifs » liés à la détention d'un logement restent non pris en compte.

Il est probable que ces apports méthodologiques conduisent à améliorer la situation relative des retraités en termes de niveau de vie, du fait de l'importance relative des revenus du patrimoine au sein de ce groupe. Par ailleurs, l'appariement des données fiscales et de celles des régimes sociaux a eu pour effet de faire entrer dans l'échantillon de l'enquête des ménages relativement plus pauvres.